



Soulever d'office un moyen d'ordre public par le juge!!

Par **sami13**, le **11/11/2010** à **22:39**

Bonjour,

Dans un appel au CAA contre un refus de renouvellement de titre de séjour, le président de la cour a Soulever d'office un moyen d'ordre public "Irrecevabilité d'une partie de la requête" le représentant du requerront a répondu au juge par une lettre en lui expliquent qu'il s'est tromper!!

Est ce que le président de la CAA peut retirer ce moyen d'ordre public ou pas?

Merci!